

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES
Service des pays asiatiques en développement et à commerce d'Etat

Pak. 811 - bar

Berne, le 24 juin 1991

Relations économiques Suisse-Pakistan

1. Cadre contractuel

Il n'existe aucun accord économique commercial bilatéral. Les deux pays sont membres du GATT. Des négociations relatives à la conclusion d'un accord de protection des investissements sont menées de manière sporadique, par voie diplomatique principalement, depuis quelques années. Les divergences n'ont pas pu être éliminées pour l'instant. Le nouvel accord-modèle suisse a été remis au Ministère pakistanais des Finances en avril 1989. Un round de négociation pourrait avoir lieu cette année à Islamabad afin de déterminer clairement les chances objectives de mener à terme les pourparlers. Un accord destiné à éviter la double-imposition fut signé (30.12.1959), ainsi qu'un accord sur le trafic aérien (17. 3. 1952) et un accord de coopération technique et scientifique (24.11. 1966).

2. Echange de marchandises

Après un recul prévisible en 1982, nos exportations ont continuellement augmenté jusqu'en 1986 (1983 : + 34 %; 1984 : + 16,3 %; 1985 : + 24.6 %; 1986 : + 31 %). Elles ont subi une baisse sensible en 1987 et 1988, avant de croître à nouveau en 1989 (+ 7.8 %) et en 1990 (+14.5 %). Le volume des importations suisses n'a guère évolué depuis 1986, il se situe entre 50 et 60 mio. de Fr. par année. Par conséquent, le traditionnel excédent suisse de la balance commerciale bilatérale a crû jusqu'en 1986, puis a sensiblement décliné durant les deux années suivantes, avant d'augmenter à nouveau en 1989 et en 1990.

Durant le premier trimestre 1991, la croissance des exportations suisses (15.6 %) amorcée en 1989 est maintenue. De fait, il faut rechercher l'origine de ce résultat avant tout dans l'accroissement de la valeur des livraisons de machines qui est passée de 11,2 mio de francs (1er trim. 1990) à 27.9 mio de francs (1er trim. 1991). Pour la même période, les importations en provenance du Pakistan ont chuté de 20.6 %; ce recul est principalement dû à la baisse de nos achats de textiles et habillements pakistanais (de 12 mio de fr. à 9.8 mio de fr.).

La structure des exportations n'est pas homogène. Sont principalement concernés les produits chimiques et pharmaceutiques, les machines, les instruments et appareils ainsi que les montres. Les textiles, surtout les tapis et le coton, dominent nos importations, mais il faut aussi signaler les produits agricoles (les légumes séchés entre autres), les métaux précieux et l'orfèvrerie, le cuir et les articles en cuir, ainsi que les jouets et le matériel sportif.

Echange de marchandises Suisse-Pakistan

année	exportations suissees en mio.de Frs.	variation en %	importations suissees en mio.de Frs.	variation en %	solde en mio.de Frs.
1986	259.2		54.0		205.2
1987	237.3	-8.4	60.4	11.9	176.9
1988	234.1	-1.3	60.1	-0.5	174.0
1989	256.4	9.5	49.6	-17.5	206.8
1990	292.4	14.1	56.8	14.5	235.6
1990 (1er trimestre)	73.2		15.9		57.3
1991 (1er trimestre)	84.6	15.6	12.6	-20.6	72.0
principales exportations (en mio.Frs.)		1989	1990	part en %	
- produits chimiques (sans produits pharma.)		114.1	123.4	42.2	
- produits pharmaceutiques		11.2	13.0	4.4	
- machines		93.8	111.4	38.1	
- instruments, appareils, etc.		13.8	15.0	5.1	
- montres		11.0	9.0	3.1	
principales importations (en mio.de Frs.)					
- textiles et vêtements		41.0	41.0	72.1	
- peaux, cuir, articles en cuir		3.0	3.4	5.9	
- produits agricoles		2.9	4.7	8.2	
- jouets, matériels de sport, etc.		1.9	2.8	5.0	

3. Les investissements

Les investissements suisses au Pakistan ne peuvent pas être qualifiés de spectaculaires; néanmoins, ils méritent une certaine attention, particulièrement dans le domaine de l'industrie chimique et pharmaceutique. Sandoz, Ciba-Geigy et Hoffman-La Roche ont des unités de production à Karachi, ou dans les environs. De plus, certains ateliers de réparation pour les machines-outils et les machines-textiles ont été installés. Il existe dans certains domaines une base pour un renforcement de la coopération, dans le secteur des machines-textiles en premier

lieu. Selon des indications pakistanaises relatives au flux net des investissements étrangers entre 1978 et 1987, la Suisse occupait avec 314 mio. de Roupies le 4ème rang derrière les EU, la GB et l'Arabie Séoudite.

4. Les services

Présence active de firmes suisses de conseil, particulièrement dans le domaine de l'engineering.

5. Coopération au développement

Le Pakistan est un important champ d'activité pour l'aide suisse au développement

5.1. Crédits de développement/aide financière

Crédit de transfert en 1964 de 63 mio. de Fr. et de 45 mio. de Fr. en 1970.

Un crédit mixte d'un montant de 90 mio de francs (part de la Confédération 31.5 mio) a été accordé au Pakistan en 1988. Ce crédit devait servir au financement de projets de développement dans deux secteurs prioritaires, d'une part le secteur énergétique public (pour 40 mio de francs) et, d'autre part, le secteur industriel privé (pour 50 mio dont 40 mio pour l'industrie textile). Dans le secteur de l'énergie, les 40 mio prévus ont été utilisés relativement rapidement pour le financement de 14 projets. Dans le secteur industriel privé, l'utilisation des ressources se fait de manière assez lente, puisqu'à ce jour seul deux projets pour un montant de 14.5 mio ont été engagés dans le secteur textile. A noter enfin, que l'enveloppe de 10 mio prévue pour des projets en dehors du secteur textile n'a pas encore été mise à contribution. L'OFAEE est prêt à examiner l'octroi d'un deuxième financement mixte, lorsque le premier aura été totalement utilisé.

Dans le cadre de l'action spéciale en faveur des pays en développement, le Pakistan s'est vu annuler une dette de 21.4 mio. de Fr. résultant du crédit de transfert de 1970.

5.2. Promotion commerciale

Le Pakistan bénéficie du système de préférences tarifaires destiné au pays en développement. Taux d'utilisation 1989 : 79 %.

5.3. Activités de la DDA

Depuis le milieu des années septante, le Pakistan est un pays privilégié pour la DDA. Ses activités se concentrent sur la province de Sindh et sur la North West Frontier Province

(NWFD) ainsi que dans les domaines de l'amélioration de l'utilisation du sol par les petits paysans, de la formation professionnelle, de l'aide aux réfugiés afghans. L'engagement financier annuel s'élève en moyenne entre 12 et 15 mio. de Fr.

Les activités de la DDA subissent un examen de la part des autorités d'Islamabad à l'occasion du " annual review meeting ".

6. Autres mesures de promotion

Avant la SWISSTECH de 1987, il n'y eut aucune démarche officielle suisse, mise à part un voyage mandaté d'un représentant de l'OSEC. Les projets visant l'envoi d'une délégation pakistanaise en Suisse n'ont pas pu être menés à bien jusqu'à présent. Une nouvelle initiative dans ce sens appartient aux pakistanais.

Une deuxième SWISSTECH, qui était prévue pour octobre 1990, a dû être annulée à cause du manque d'intérêt des milieux économiques suisses.

7. Visites

M. le Conseiller fédéral Aubert s'est rendu au Pakistan au début 1986 en réponse à une visite de son homologue pakistanais en été 1984. Une invitation a été transmise à M. le Directeur Blankart et renouvelé à plusieurs reprises depuis lors.